



LE LOIR-ET-CHER, MODÈLE DE GESTION SAINNE ET EFFICACE, MALGRÉ UN CONTEXTE DIFFICILE

Maurice Leroy, Ancien ministre, Président du Conseil départemental, réunit l'Assemblée départementale pour une session consacrée à la seconde Décision Modificative du budget 2015. C'est l'occasion de présenter le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui, après un contrôle approfondi de plusieurs mois, relève la bonne gestion du Conseil départemental et la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement. Cette session s'inscrit dans un contexte de fortes difficultés financières pour les Conseils départementaux de France. Comme vient de le relever à Troyes, la semaine dernière, le 85^e Congrès des Départements de France.

UNE SAINNE GESTION ET DES INITIATIVES SALUÉES PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Dans son rapport portant sur la gestion du Conseil départemental de Loir-et-Cher de 2009 à 2013, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) souligne la pertinence de la démarche Loir&Cher 2020 qui permet au département de préparer l'avenir.

La CRC salue la gestion vertueuse du Conseil départemental de Loir-et-Cher qui permet, grâce à un faible taux d'endettement et une parfaite maîtrise des dépenses de fonctionnement, de garder des marges de manœuvres malgré les fortes contraintes financières dues à la baisse des dotations de l'Etat.

C'est la révision des politiques départementales engagée en 2013 qui a permis d'éviter que la capacité de désendettement ne subisse une dégradation de 20%. Le Conseil départemental est même parvenu à l'améliorer de 5% !

Quant aux ajustements présentés lors de la session de la seconde Décision Modificative, ils ne constituent que 0,1% net par rapport aux prévisions budgétaires votées pour 2015.

Des initiatives prises en exemple par la Cour des Comptes

AU PLAN NATIONAL CETTE FOIS, LA COUR DES COMPTES, par la voix de son Premier Président Didier Migaud, CITE EN EXEMPLE LE LOIR-ET-CHER dans le cadre de SA MUTUALISATION AVEC L'EURE-ET-LOIR ET LE LOIRET au sein de la CENTRALE D'ACHATS APPROPRIÉS : « Ces bonnes pratiques, observées par exemple dans les départements du Loiret, du Loir-et-Cher et de l'Eure-et-Loir, pourraient être généralisées afin de dégager des marges financières précieuses ». Cette reconnaissance prouve la pertinence du Conseil départemental de Loir-et-Cher dans sa démarche de mutualisation.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Non à l'asphyxie programmée » : l'Etat doit desserrer l'étau financier qui menace les Conseils départementaux

Ces efforts et bonnes pratiques permettent au Conseil départemental de Loir-et-Cher de conserver une capacité d'investissement dynamique. Pourtant, le risque d'asphyxie financière qui pèse sur les Conseils départementaux pourrait, à terme, toucher le Loir-et-Cher.

Les Conseils départementaux ne peuvent plus assumer la forte hausse du nombre de bénéficiaires du RSA conjuguée à la baisse de 11 milliards d'euros de dotations générales de fonctionnement (DGF) de l'Etat imposée aux collectivités.

La baisse des dotations de l'État représente 40 millions d'euros sur 4 ans pour le Loir-et-Cher !

Pour Maurice Leroy, « les efforts ne doivent pas être à sens unique. L'État doit désormais desserrer l'étau financier qu'il fait peser sur les collectivités pour leur laisser les marges de manœuvres financières suffisantes. Cela passe en premier lieu par l'assouplissement des baisses de dotations de l'État aux Départements sinon tous nos efforts de bonne gestion auront été vains. »

Maurice Leroy, également Vice-président de l'Assemblée des Départements de France, conclut « Oui aux économies de la part de tous, oui à la modernisation de l'action publique, oui à la responsabilité partagée, mais non à l'asphyxie des Conseils départementaux ! »

Le Loir-et-Cher demande ainsi à l'État de permettre aux Conseils départementaux de continuer à garantir un service public de qualité tout en maintenant des objectifs de maîtrise des dépenses ambitieux et réalistes.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12